

COLLÈGE
DE LA MANDALLAZ



6ème - **5**ème - **4**ème - **3**ème

BOYS - GIRLS



FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE FOOT 2023 - 2024

Le jour d'entraînement de la Classe Foot est fonction de la classe dans laquelle se situe l'élève:

Le Lundi et Jeudi pour les élèves de 6ème et 5ème – U12 (2012) U13 (2011)
Le Lundi ou le Jeudi pour les élèves de 4ème et 3ème – U14 (2010) U15 (2009)

Les séances de la Classe Foot se déroulent de **15h30 à 17h00**.

Chaque élève de la Classe Foot dispose d'un emploi du temps aménagé afin qu'il ou elle puisse quitter le Collège à partir de 15h20. Le collège se situant à côté du Stade René Gaillard de Sillingy, le transport des élèves est assuré à pied avec l'entraîneur de la classe foot.

Les parents sont chargés de récupérer leur enfant après l'entraînement, à 17h00. Un accompagnement aux devoirs et possible de 17h00 à 18h00 au Club House.

ATTENTION, les élèves actuellement en 6ème classe foot et 4ème classe foot sont automatiquement inscrit pour la classe foot 5ème et 3ème l'année suivante. Les élèves de 5ème doivent refaire un dossier d'inscription et se présenter aux tests. Tableau récapitulatif incluant les entraînements de la Classe Foot et du Club par Catégorie : (planning club pouvant être modifié)

Classe	Catégorie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6ème & 5ème	U12 - U13	Classe foot 15h30 - 17h00	CLUB	REPOS	Classe foot 15h30 - 17h00	CLUB
4ème et 3ème	U14 - U15	Classe foot 15h30 - 17h00	REPOS	CLUB	REPOS	CLUB





INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ADMISSION 2023 - 2024

Au cours des mois d'avril et de mai, l'élève devra faire acte de candidature :

1. Auprès du Collège de la Mandallaz, en même temps que les autres options.
2. Auprès du club de l'AS Sillingy par mail : alexandre.foraste@as-sillingy.com.

Dates clés :

- **Avant le Lundi 08 mai**

Remplir le dossier d'inscription. Ce document doit être renvoyé à l'adresse mail : **alexandre.foraste@as-sillingy.com**.

Tout dossier non rendu dans le délai et incomplet ne sera pas pris en compte.

- **Mercredi 10 mai : Concours d'entrée 6ème-5ème-4ème-3ème**

Participation aux tests de football organisés par les éducateurs diplômés du club support (AS SILLINGY) à 14h00 au stade René Gaillard de Sillingy.

Adresse : 341 route du stade - 74330 SILLINGY

- **Mercredi 24 mai : Résultats du concours d'entrée**

Annonce sur le site internet du club des résultats : www.as-sillingy.com

ATTENTION : Nous soumettons la liste au collège de la Mandallaz et c'est eux qui valideront définitivement cette liste courant Juin.

Conditions d'admission :

- Tests de football concluants,
- Examen du dossier scolaire par le Collège,
- Ne pas être redoublant,
- Posséder une licence dans un club de football en cours ou pour l'année prochaine (n'est pas obligé de jouer à l'AS SILLINGY),
- Les joueurs ont l'obligation de prendre une licence à l'Association Sportive du Collège (21€ actuellement) puis participer obligatoirement au Cross et aux Championnats de Foot et Futsal scolaire (3 à 4 mercredis au second trimestre).



STRUCTURE CLASSE FOOT 2023 - 2024



SPORTIF

- Encadrement des séances par des éducateurs diplômés
- Infrastructure du club de l'AS SILLINGY.
- Suivi sportif

Alexandre FORASTÉ - BEF
Théo TRILLAUD - BPJEPS
Matéo AMARAL - BPJEPS

SCOLAIRE

- Collège de La Mandallaz
- Horaires aménagés
- Suivi scolaire
- Participation du référent de la Classe Foot au Conseil de Classe

Mme BERLAND - Principale
Mme HENRY - CPE





RÈGLEMENT CLASSE FOOT

2023 - 2024

SUR LE PLAN SCOLAIRE

- Participation aux conseils de classe du référent de la classe foot.
- Le manque de discipline au collège entraînera la suspension de la séance pour l'élève en question et celle-ci sera remplacée par un travail donné au sein du Club House (Actions liées au Programme éducatif Fédéral).
- Si un joueur de la classe foot est blessé, celui-ci devra obligatoirement fournir un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive à son professeur d'EPS et au responsable de la classe foot (dans le cas contraire, présence obligatoire au cours d'EPS et à la séance classe foot).

SUR LE PLAN SPORTIF

- Les joueurs ont l'obligation de prendre une licence à l'Association Sportive du Collège (21 € actuellement) puis participer obligatoirement au Cross et aux Championnats de Foot et Futsal scolaire (3 à 4 mercredis au second trimestre).
- Début des séances d'entraînement à 15h30 (la responsable de la Classe Foot vient récupérer les élèves au collège), fin des séances à 17h00 au stade de Sillingy.
- Tenue de classe foot complète obligatoire + Affaires de douche
- Planning de nettoyage des vestiaires à respecter par tous les joueurs



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023 - 2024

Première partie : à remplir par le candidat

NOM et Prénom du candidat : _____

Date de naissance : _____

En quelle classe êtes-vous cette année ? _____

NOM, Prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Code Postal et Ville : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

Quel a été votre club de football pour la saison qui se termine ?

Quel sera votre club lors de la prochaine saison?

Citez le poste auquel vous avez le plus joué cette saison :

A quel niveau de compétition votre équipe a-t-elle joué ?

Deuxième partie : à remplir par l'entraîneur de football

Séances de football (motivation, assiduité aux entraînements, comportement, qualités technique, tactique...)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023 - 2024

Troisième partie : à remplir par le professeur d'EPS ou le professeur des écoles Activités Physiques et Sportives (qualités morales, coopération, sens des responsabilités, comportement...)

Quatrième partie : à remplir par le professeur principal ou le professeur des écoles (fonctionnement général de l'élève, travail, concentration, efforts, ...)



CHARTRE DU JOUEUR(SE) DE LA CLASSE FOOT 2023 - 2024

Porter les couleurs de la CLASSE FOOT est un signe de fierté et implique des droits et des devoirs. Au travers de cette charte, en tant que joueur de la CLASSE FOOT, je m'engage de par mon adhésion à celle-ci, à l'approbation de ses statuts ainsi qu'à adhérer à ses valeurs et à ses principes :

Cotisation	Je m'engage à régler ma cotisation à l'Association sportive du collège (21 euros) et au club de l'AS SILLINGY (40 euros si nouveau sweat souhaité et 10 euros si ne souhaite pas reprendre le sweat)
Sweat-Shirt	Je respecte les tenues appartenant à la SECTION SPORTIVE et m'engage à porter celles-ci lors des compétitions.
Vestiaires	Je respecte les locaux en gardant le vestiaire propre. Je dégrasse mes chaussures avant d'y entrer, j'utilise les poubelles, je le nettoie, je ne laisse rien trainer avant de le quitter.
Matériels	Je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition (ballons, chasubles).
Présence, retard ou absence	La ponctualité et l'assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe. Le respect de ces valeurs démontre ma volonté de contribuer au succès de mon équipe. Je dois prévenir mon encadrant en cas d'absence et doit avoir un mot ou certificat médical pour partir du collège à 15h30 et pas avant, car l'intervenant doit valider s'il part ou s'il reste avec lui sur la séance.
Entraînement	Je m'engage à me préparer rapidement pour arriver le plus tôt possible sur le terrain avant le début de la séance d'entraînement. A la fin de chaque entraînement, je m'engage à participer au rangement du matériel.
Encadrement	L'éducateur est le seul habilité à composer l'équipe, son choix doit être respecté. J'applique et respecte les décisions et choix de mon entraîneur. Je dois respecter dirigeants, éducateurs de la CLASSE FOOT.
Comportement	Tout joueur de la CLASSE FOOT se doit d'avoir un esprit de compétition, mais il doit le faire en respectant certaines valeurs et contribuer à la bonne image de cette institution. En cas de mauvaise conduite, de propos incorrects, je pourrais être sanctionné sous différentes formes : exclusion de la séance ou du match, non convocation aux matchs suivants, convocation devant la commission de discipline avec possibilité de suspension ou d'exclusion définitive de l'association. La commission est composée d'un président, de deux vice-présidents, du responsable sportif, du référent Classe Foot et du capitaine de l'équipe concernée.
Entretien des équipements	Les parents doivent s'assurer que leurs enfants possèdent à l'entraînement comme au match le matériel nécessaire (chaussures adaptées, protège tibias...), et veiller à ce que l'équipement soit conforme par rapport à la météo : vêtements chauds, gourde, k-way..
Entraînements et matchs	La présence aux entraînements, lors des jours et des horaires fixés par l'éducateur est obligatoire sauf pour raison valable. En cas d'absence, les parents ou joueurs doivent prévenir avant le début de la séance.
Lien avec le collège	Dans le cadre de la classe foot, les joueurs doivent respecter des règles et surtout avoir des valeurs éducatives qui correspondent aux valeurs véhiculées à l'intérieur de la structure. Tout comportement qui ne sera pas correct dans l'enceinte de l'établissement, que ce soit en cours ou en dehors des enseignements, sera sanctionné de la même manière que les comportements sur le terrain avec différents paliers qui vont de la suspension d'une séance jusqu'à l'exclusion de la classe foot en passant par d'autres paliers mis en place en fonction du comportement du joueur.

DATE :

SIGNATURE JOUEUR :

SIGNATURE REPRESENTANT PARENTAL :



CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE 2023 - 2024



NOM :
PRENOM :
CLASSE (à la rentrée) :

Charte d'engagement de l'élève Intégrant un dispositif à horaires aménagés – 2023 / 2024 - FOOTBALL

Objectif

Les aménagements proposés par le collège ont pour objectif de permettre à des élèves sportifs de concilier cursus scolaire et pratique sportive. Ils facilitent leur participation aux entraînements ou compétitions ainsi que l'organisation de leur travail personnel. La priorité restera toujours la réussite scolaire de chaque élève sportif.

Organisation scolaire

Le collège regroupe les élèves sportifs dans des classes à horaires aménagés. Ces classes sont libérées sur certains créneaux horaires :

- le jeudi à 15h30 pour les 6^{ème} et 5^{ème}, et le lundi à 15h30, si l'organisation des emplois du temps du collège le permet
- le lundi à 15h30 pour les 4^{ème} et 3^{ème}

L'élève n'est pas tenu de rester en étude en attendant cet horaire (en cas d'absence de professeur par exemple)

La classe est incompatible avec les options théâtre (6^{ème}), latin (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et LCE euro (3^{ème}).

Réussite scolaire et suivi de l'élève

Les élèves s'engagent à tout mettre en œuvre pour que leur pratique sportive soit compatible avec leur réussite scolaire, qui demeure prioritaire. Des résultats scolaires insuffisants dus à un manque de travail ou de sérieux peuvent remettre en cause temporairement ou durablement l'entraînement sportif du lundi ou du jeudi.

Le collège et le club sportif restent en étroite collaboration et assurent conjointement le suivi scolaire des élèves, via le professeur principal de la classe. Un représentant du club peut assister aux conseils de classe.

Engagement sportif de l'élève

Au collège

Il est demandé une adhésion à l'Association Sportive, ainsi que la participation au cross départemental. Une démonstration sportive peut être proposée lors de la journée talents

Au club

L'élève s'engage, en échange de ces horaires aménagés, à suivre la totalité des activités organisées par son club.

Responsabilité du collège et du club

L'élève est placé sous la responsabilité du collège pendant le temps scolaire et celui de l'association sportive. Il reste sous la responsabilité du club pour les activités qu'il organise.

L'élève doit être couvert par une assurance personnelle (responsabilité civile individuelle accident) en cas de déplacements entre le collège et les lieux d'entraînements et de compétition.

Fait à _____, le _____ L'élève _____ Le représentant parental _____



AUTORISATION DE SOINS 2023 - 2024

Je certifie que mon fils ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale.
En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention tant médicale que chirurgicale, avec ou sans anesthésie, y compris l'hospitalisation, j'autorise Mr. Le responsable classe foot à faire transporter mon fils _____ à l'établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir les soins ou subir toute intervention qui serait reconnue nécessaire ou urgente par le médecin.

N° de sécurité sociale des parents : _____

N° et nom de la mutuelle : _____

N° de téléphone en cas d'urgence : _____

AUTORISATION DE TRANSPORT 2023 - 2024

Je soussigné _____ représentant légal,

Autorise mon enfant _____, à être transporté en minibus ou en car, dans le cadre des déplacements sportifs de la classe foot, accompagné des éducateurs sportifs de l'AS SILLINGY et/ou du professeur d'EPS du collège de la Mandallaz.

DATE :

SIGNATURE :



TAILLE EQUIPEMENTS CLASSE FOOT 2023 - 2024

TEE SHIRT :

PULL :

SHORT :

CHAUSSETTES :



**PACK OBLIGATOIRE
PRIX 65€**